

Directives "Contributions aux Swiss Olympic Sport Schools" sur la base des nouveaux domaines d'encouragement spéciaux de la Fondation Suisse pour l'encouragement du sport en Suisse (FSES)

Date : entrée en vigueur au 01.10.2023

Type de contribution	2023	2024	2025	2026
<p>Swiss Olympic apporte son soutien aux Swiss Olympic Sport Schools dans le cadre de la mise en place/du renforcement de mesures de promotion globales. Outre la promotion supplémentaire des entraîneurs, les nouveaux fonds octroyés par la Fondation suisse pour l'encouragement du sport vont permettre de combler les lacunes actuelles de la promotion holistique (p. ex. préparation physique, préparation mentale, nutrition).</p> <p>Pour chaque Swiss Olympic Sport School, la contribution d'encouragement est recalculée chaque année en fonction du nombre de titulaires d'une Swiss Olympic Card, pondéré par la catégorie des Cards (clé de répartition éprouvée des contributions fédérales).</p>	max. CHF 400 000 pour toutes les Swiss Olympic Sport Schools	max. CHF 800 000 pour toutes les Swiss Olympic Sport Schools	max. CHF 1 000 000 pour toutes les Swiss Olympic Sport Schools certifiées (le cas échéant, augmentation jusqu'à max. CHF 1 200 000 si une Swiss Olympic Sport School supplémentaire est certifiée)	max. CHF 1 000 000 pour toutes les Swiss Olympic Sport Schools certifiées (le cas échéant, augmentation jusqu'à max. CHF 1 200 000 si une Swiss Olympic Sport School supplémentaire est certifiée)

Directives "Contributions aux Swiss Olympic Partner Schools" sur la base des nouveaux domaines d'encouragement spéciaux de la Fondation Suisse pour l'encouragement du sport en Suisse (FSES)

Date : entrée en vigueur au 01.01.2024

Type de contribution	2024	2025	2026
<p>Swiss Olympic soutient les Swiss Olympic Partner Schools dans la mise en place/le développement de mesures d'encouragement globales. Les nouveaux moyens de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport permettent de combler de manière ciblée les lacunes actuelles en matière de promotion holistique (par ex. entraînement athlétique, nutrition, entraînement mental), en plus de l'encouragement supplémentaire des entraîneurs.</p> <p>La contribution totale disponible est répartie chaque année entre les Swiss Olympic Partner Schools au prorata du nombre de titulaires d'une Swiss Olympic Card (contribution par personne) et peut être sollicitée en conséquence par les écoles.</p>	max. 700 000 CHF pour toutes les Swiss Olympic Partner Schools	max. 700 000 CHF pour toutes les Swiss Olympic Partner Schools	max. 700 000 CHF pour toutes les Swiss Olympic Partner Schools